Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260320-DCM2026032002-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 16.03.2026

Nombre de conseillers

en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19 heures 00 minute se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Jean-Louis NOGUES, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant

Etaient présents : Michel BARDIN, Gaelle CROGUENNEC, Xavier GISSEROT, Agathe GOUEDARD, Arnaud GOURDEL, Isabelle HOARAU, Lémuel MONDESIR, Anne-Lise MOREL, Jean-Louis NOGUES, Mael PIRIOU.
Absente excusée : Tyfenn BAUBRY.
Pouvoir : Tyfenn BAUBRY à Aranud GOURDEL.
Secrétaire de séance : Arnaud GOURDEL.

Délibération n° 2026-03-20/02

Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE la création de 3 postes d'adjoints.**

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 23 mars 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

Le Secrétaire de séance,
Arnaud GOURDEL